

Le 06 février 2025

	COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Date	Jeudi 6 février 2025
Séance ouverte à 17h45 en présence de 13 membres votants	Jérôme BALLANGER – MUSIQUE / Président de l'ACSAC Isabelle LE PAGE – PLONGEE / Trésorière de l'ACSAC Christophe AZZOPARDI - BADMINTON Max GLAIS – BIEN ETRE Catherine LAGNEAU – PILATES Séverine MORET - FITNESS Anthony CHANCEREL – VOLLEY BALL Maryse BOBINEAU – MUSCULATION Florence POULIQUEN - ESCALADE Annick LEVOYER – Membre élue Tony PINTO - Membre élu

Le Quorum est atteint, les votes pourront avoir lieu.

+ 1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CA DU 24 JUIN 2024

Vote : approuvé à l'unanimité

+ 2 – BILAN DE LA RENTREE 2024-2025

- 616 adhérents (contre 757 adhérents en 2023-2024) dont 498 internes
- 13 sections ; section HANDBALL supprimée
- 5 activités (équilibre financier => bénéfice de 30 € attendu pour la saison)
- Au niveau du secrétariat, arrivée de Véronique Douin
- Du côté des sections : de nouvelles adhésions aux sections Musculation, Fitness, Bien Être.

Puisqu'une personne peut s'inscrire à plusieurs sections / activités mais n'est comptabilisée qu'une seule fois en tant qu'adhérent, Séverine MORET suggère qu'il serait intéressant de connaître la moyenne d'inscription(s) à des sections / activités par adhérent.

A la section Badminton, inscription de plus de 30 personnes refusée faute de terrain (solutions envisagée pour la rentrée prochaine : voir s'il est possible de mettre en place un créneau supplémentaire, ou prioriser l'adhésion aux internes)...

Pour louer un véhicule auprès de Super U, la section Escalade n'a pas pu fournir d'extrait Kbis de l'ACSAC. Florence POULIQUEN a dû prendre en charge cette location sous son nom...

A la demande de Maryse BOBINEAU et de Catherine LAGNEAU, les personnes demandant au secrétariat de diffuser une information doivent être mises en copie du mail. En effet, lorsque la personne est à la retraite et demande d'envoyer un mail pour information, elle n'est pas informée du mail envoyé aux agents. Il est également proposé de mettre en place un formulaire que les futurs retraités pourraient remplir pour rester dans la diffusion des mails de l'ACSAC.

Maryse BOBINEAU évoque également les « doubles envois » des pièces justificatives. La section Musculation dépose les pièces sur le drive et doit également les envoyer au secrétariat. Est-ce que le secrétariat pourrait récupérer les pièces du drive ?

La section Pilates a rencontré des problèmes d'accès à la salle. Le cours débutant à 17h30, il est nécessaire de pouvoir y accéder pour se préparer 5/10 mn avant... ne serait-il pas possible que l'ACSAC reste ouverte un peu plus tard ?

+ 3 – COMPTABILITE : RELATION AVEC LE CABINET COMPTABLE ALTENEO (ex-HIE)

Le cabinet comptable, bien que plus onéreux, donne entière satisfaction. La comptabilité analytique permet d'avoir une meilleure visibilité des comptes pour chaque section. Les échanges et explications sont clairs. Le logiciel comptable, accessible sur Google, permet au cabinet d'opérer à distance sur les comptes, et se met automatiquement à jour. Une nouvelle version a d'ailleurs été installée. Le secrétariat a été formé fin 2024 et met à jour actuellement les données de la saison.

+ 4 – PASSAGE D'ANNEE CIVILE EN ANNEE SCOLAIRE (prise d'effet au 1^{er} septembre 2024) : bilan de la période du 1^{er} janvier au 31 août 2024

2024 est une année de transition puisque le bilan n'est fait que sur 8 mois. Ce bilan sera présenté lors de l'Assemblée Générale à venir.

- ⇒ Trésorerie au 31/12/23 : 80 881 €
- ⇒ Recettes : 65 374 € (dont 47 310 € de subventions VDM, LMM, CCAS)
- ⇒ Charges de fonctionnement : 72 969 €, impôts : 2 004 €, ...
- ⇒ Trésorerie au 31/08/24 : 50 961 €

L'objectif d'arriver à un exercice en trésorerie est atteint.

A la demande de Séverine Moret, les 2 documents de présentation reçus du cabinet comptable seront transmis aux membres du conseil d'administration.

+ 5 – PREPARATION DE L'AG

La date est fixée au mardi 25 février 2025.

Annick Levoyer souhaite que le document de présentation de l'AG soit à disposition à l'entrée de la salle lors de l'AG.

+ 6 – FONCTIONNEMENT ET POURSUITE DES ACTIVITES DE L'ACSAC

⇒ Les commissions

Tout d'abord, une réflexion doit être menée sur les commissions, notamment la commission des Finances.

Il est important que les membres de cette commission soient engagés et disponibles pour qu'elle soit force de propositions. Son rôle sera de mettre en place des actions telles que des règles à établir pour garantir l'équité des sections dans l'attribution des subventions. Cette commission aura un rôle de proposition et non de décision, cette dernière étant uniquement réservée au Conseil d'administration.

L'AG ayant lieu le 25 février, le CA devra désigner les membres de cette commission dans les 15 jours qui suivent cette AG. Ils devront se réunir très rapidement, idéalement début mars. Les délais sont très courts entre les propositions de la commission au CA, laisser le temps aux sections de faire leur budget prévisionnel, étudier voire échanger sur leur proposition, présenter les subventions accordées en CA, pour ensuite pouvoir élaborer le guide de l'ACSAC en juin...

Discussion sur la composition de la commission :

Rappel : les commissions sont actuellement composées exclusivement de 5 membres du CA, ce qui n'est pas une obligation prévue par les statuts (Cf article 8.1 des statuts).

Rappel des 3 propositions formulées au CA du 24 février :

Proposition 1 (Catherine Lagneau) :

- 1 personne par section (représentant), plus le trésorier, le trésorier adjoint, le président de l'ACSAC (bureau)
- Pas de membres des activités (hors section)

Proposition 2 (Jérôme Ballanger) :

- La Commission est établie sous forme d'un groupe de travail de 10 personnes maxi, incluant le président et l'un des deux trésoriers de l'Association.
- Le rôle est de faire des propositions sur le fonctionnement financier de l'association. Pour avis au CA.

Proposition 3 (Xavier Trouillard) :

- 1 personne par section (représentant), plus le trésorier, le trésorier adjoint, le président de l'ACSAC (bureau)
- Pas de membres des activités (hors section)
- Le trésorier en priorité (il peut se faire représenter)

D'un commun accord, il est décidé d'arrêter à 15 membres maxi : un représentant de chaque section (adhérent quel qu'il soit), le Président et le Trésorier (ou Trésorier adjoint) de l'ACSAC.

Catherine Lagneau suggère de mettre en place une « commission Activités » qui prendrait en charge les décisions nécessaires à leur fonctionnement.

Jérôme Ballanger approuve cette proposition, d'autant plus qu'un Président ne peut pas être partout !

Catherine Lagneau souligne que cette commission pourrait également encourager les adhérents à monter un bureau et basculer en section pour d'avantage d'autonomie.

Pour Jérôme Ballanger cela permettrait également d'établir une connexion, un dialogue avec les personnes pratiquant les activités, pour qu'elles puissent également mieux connaître le fonctionnement de l'association (distinction entre section / activité, ...)

2 possibilités concernant la composition des membres de cette commission :

- Composée de membres du CA
- Composée d'adhérents des activités

Décisions :

- Constitution de cette commission à faire lors du CA après AG
- composée de membres du CA,
- dans un 1^{er} temps, pas de représentant pour participer à la commission Finances

Vote concernant la Commission des Finances et la Commission Activités : approuvé à l'unanimité

⇒ [Rapprochement avec le COS](#)

Jérôme Ballanger présente le compte-rendu de la réunion du 8 juillet 2024.

Fin de la séance à 20 h 10.

Le Président de l'ACSAC

Le Secrétaire de l'ACSAC